

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Parrainages élection présidentielle : L'AMF49 souhaite que la pression cesse sur les maires et présidents de communauté

La présentation d'une candidature à l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 est soumise à l'obtention par le candidat de 500 parrainages accordés par des élus et notamment des maires, maires délégués et présidents d'intercommunalités.

Si parrainer n'est pas soutenir, il est évident que le parrainage, n'étant plus anonyme, expose très clairement l' élu. Il s'avère qu'en fait, trop souvent, le parrainage est assimilé à un vote ou à un soutien.

Si certains élus NATIONAUX ont pu clairement parrainer un candidat qu'ils ne soutenaient pas, il s'avère que la nuance est beaucoup plus délicate lorsque l' élu est surtout connu localement. Ceci explique certainement la très grande réserve des élus de Maine et Loire à parrainer un candidat.

A l'occasion d'un sondage réalisé récemment par l'AMF49 auprès de ces mêmes élus dans notre département, une très forte majorité des réponses obtenues va dans le sens d'un refus de signature d'un formulaire de parrainage, malgré une pression médiatique et politique intense.

En effet, le caractère public donné au parrainage fait que les maires craignent de compromettre l'unité d'une majorité municipale souvent réunie au sein d'une liste de rassemblement citoyen, ou de heurter les convictions politiques d'une partie de leurs administrés, alors qu'ils ont été élus sans étiquette.

Dans le même sondage, une proportion importante d'élus se prononce en faveur de la recherche d'une solution permettant l'expression de la démocratie, à laquelle ils sont bien sûr très attachés.

Pour apporter une solution aux maires et élus du territoire, l'AMF 49, sur la proposition de parlementaires, a étudié la possibilité de faciliter le parrainage par tirage au sort porté par une communication collective.

Finalement, le recours au tirage au sort étant exclu par le Conseil constitutionnel et ne répondant pas à la définition républicaine du parrainage, l'AMF49 n'a pu mettre en œuvre cette solution. Les élus de Maine et Loire, comme l'AMF, appellent de leurs vœux une refonte des textes relatifs aux parrainages, qui pourrait notamment passer par le rétablissement de l'anonymat des choix exprimés, afin de permettre une participation élargie et sereine des élus locaux.

Il est nécessaire qu'une fois élus, les parlementaires et le futur gouvernement s'emparent de cette question pour éviter qu'en 2027 la question ne fasse à nouveau débat et qu'une nouvelle fois, les élus soient placés inutilement en 1^{ère} ligne.

Contact presse:

- Philippe CHALOPIN, Président AMF49 - 06 11 29 10 03
- Guy POUTIER, Directeur AMF49 – 07 88162562